



Solution ICS (Import Control System)

Alain Perez



- Règlementation ICS
- Déclaration sommaire d'entrée (ENS)
- Notification d'arrivée.
- Diagramme des flux ICS.
- Contraintes et difficultés.
- Solution ICS: M-customs.
- Bénéfices et avantages opérationnels.
- Démonstration.



Règlementation

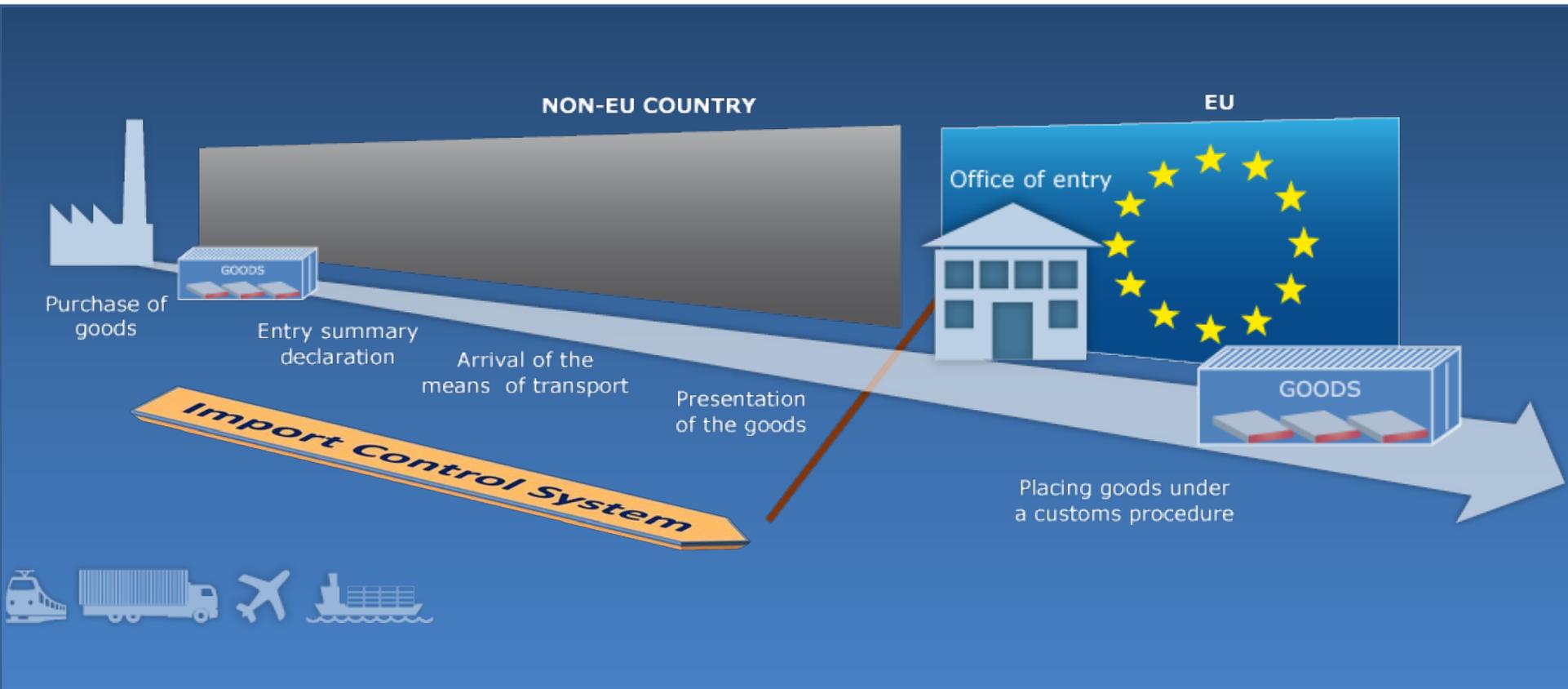


L'adoption du cadre des normes SAFE de l'OMD a fait l'objet d'un amendement sûreté du code des douanes européenne.

4 éléments clés:

- Déclaration aux autorités douanières des informations « sûreté » portant sur les marchandises importées dans l'Union Européenne (UE).
- Notification d'arrivée dans l'UE du moyen de transport.
- Etablissement de critères communautaires uniformes pour la détection des marchandises à risques.
- Prise en compte du statut d'opérateur économique agréé.





Déclaration sommaire d'entrée sûreté-sécurité (ENS)

- Transmission uniquement par **Echanges de Données Informatisés** (EDI) au premier port touché de l'Union Européenne à partir du **1^{er} janvier 2011**.
- **ENS = EN**try **S**ummary declaration
= données logistiques + données commerciales.
- Pour **l'ensemble des marchandises** à bord du moyen de transport.
- En respectant des **délais légaux** qui dépendent du moyen de transport, du type de transport et du type de marchandise.



Le redevable de l'ENS

- Le **transporteur** ou son représentant.
ou
- Celui qui prend en charge le transport (**commissionnaire de transport**).
ou
- Toute personne en mesure de présenter ou faire présenter les marchandises, **l'importateur** ou son représentant.
- La personne qui dépose l'ENS est responsable des informations qu'elle transmet vis à vis des autorités douanières.

Le destinataire de l'ENS

- Le **système national douanier** du premier port de l'UE “touché”.

Transport maritime longue distance

Marchandises conteneurisées:

- **24h avant le chargement** du navire à destination de l'UE.

Conventionnel ou Vrac:

- **4h avant l'arrivée** du navire au premier port de l'UE.

Transport maritime courte distance

Conteneurs / Remorques / Conventionnel / Vrac:

- **2h avant l'arrivée** du navire au premier port de l'UE.

Remorques tractées:

- **1h avant l'arrivée** au bureau d'entrée dans l'UE.

Définition du transport maritime courte distance

➤ Transport de marchandises

Entre

Le Groenland, les îles Féroé, Ceuta, Melilla, la Norvège, l'Islande, les ports de la Mer Baltique, les ports de la Mer du Nord, les ports de la Mer Noire, les ports de la Méditerranée et tous les ports du Maroc.

Et

Le territoire de l'UE exceptés les DOM, Les Açores, Madère et les îles Canaries.

➤ Transport de marchandises en moins de 24 heures

Entre

Un pays hors de l'UE

Et

Les DOM, Les Açores, Madère et les îles Canaries.

En-tête

- Référence de l'ENS
- Déposant de ENS
- Lieu de la déclaration
- Date et heure de la déclaration
- Premier bureau d'entrée

Transport

- Mode de transport
- Identifiant du moyen de transport
- Lieu de chargement
- Lieu de déchargement
- Itinéraire
- ETA

B/L

- Référence B/L
- Expéditeur
- Destinataire
- Notify
- Mode de paiement transport

Récapitulatif

- Nombre total d'articles
- Nombre total de colis (ou pièces)
- Masse brut totale

UC

- Numéro d'unité de charge
- Scellés

Marchandise

- Numéro de l'article
- Description de la marchandise
- Code SH4 (ou +)
- Nombre de colis
- Type de Colis
- Code IMDG

Avant l'arrivée des marchandises sur le territoire douanier de l'UE les services douaniers doivent :

- Procéder à une **analyse de risque** sur la base des données préalablement transmises par Echanges de Données Informatisées.
- Déterminer s'il existe un **risque** « sûreté » de type **A** (No load), **B** (inspection au premier port européen) ou **C** (inspection au port de déchargement).
- En cas de décision « **no load** » (transport longue distance), informer le transporteur avant le départ des marchandises du pays tiers.
- Retourner un **MRN** (Movement Reference Number) à l'opérateur qui a transmis les données en l'informant de la situation des marchandises au regard de la sûreté.
- Informer un autre Etat Membre relatif à l'analyse de risque, en cas de déchargement dans cet autre EM.

La notification d'arrivée du moyen de transport

- Doit être faite par l'**exploitant** (ou son représentant) du moyen de transport actif entrant dans le territoire douanier communautaire.
- Auprès de la douane du pays du premier point d'entrée dans l'UE.
- Doit contenir la **liste des acquittements** obtenus suite aux dépôts des ENS pour toutes les marchandises transportées.
- Le transporteur (ou son représentant) doit s'assurer que toutes les marchandises transportées sont couvertes par des ENS.



- Les intervenants de la chaîne de transport ne disposent pas, chacun à son niveau, de la totalité de l'information.
- Des informations plus ou moins fiables selon les fournisseurs.
- En l'absence d'ENS, l'opérateur est sanctionné.
- En cas de risque avéré dans le cas du transport maritime en conteneur longue distance, le chargement de la marchandise est interdit (« no load »)
- En cas de risque avéré dans le cas du transport maritime courte distance, la marchandise peut être immobilisée.
- Des critères d'analyse de risques communs aux 27 pays de l'UE mais 27 systèmes informatiques donc 27 interfaces à développer.



Périmètre fonctionnel (1)

- Traitement de la création déclaration sommaire d'entrée (**ENS**).
- Traitement des **détournements** d'ENS.
- Traitement des **notification d'arrivée**.
- Restitution du niveau de **risque** et du type de **contrôle**.
- Gestion des erreurs.
- Présentation des ENS dans les formats Edifact, XML et PDF.

Périmètre fonctionnel (2)

- Tracking et Tracing des messages ENS (rapport d'intégration et d'erreurs).
- Visualisation, modification et renvoi de messages ENS initialement transmis par EDI.
- Saisie et transmission de nouveaux messages ENS (Web EDI).
- Consultation des statuts.
- Recherche basée sur des critères fonctionnels.
- Transmission automatique d'alertes vers l'utilisateur.

- Utilisation des interfaces EDI existantes pour l'échange du Manifeste navire.

- Déclaration ENS générée à partir du Manifeste navire enrichi des données suivantes:
 - Premier port européen touché,
 - ETA,
 - IMO number (Lloyd),
 - Shipper,
 - Consignee (notify si B/L à ordre),
 - Code SH4 ou SH6.

- 1 B/L = 1 ENS

- Saisie / intégration mutualisées des déclarations ENS.
- Permet au transporteur et au transitaire de renseigner les informations contenues dans une même déclaration.
- Répond au besoin de confidentialité commerciale du transitaire (shipper, consignee / notify).
- Autorise le transitaire à compléter la déclaration en renseignant les lignes marchandises d'un conteneur de groupage (nb colis, poids, code package, code SH, descriptif)

Caractéristiques techniques

Systeme sécurisé:

- Cryptage des données.
- Signature électronique des documents.
- Confidentialité des données.
- EDI sécurisé.
- Archivage des messages.



Systeme ouvert:

- Réseau Internet.
- Multi-protocoles de transfert.
- Web EDI.
- Multi-formats d'échanges.
- Web services.



Bénéfices (1)

- Solution globale traitant les déclarations pour :
 - l'ensemble des pays de l'Union Européenne,
 - tout type de marchandise
 - tout type de transport.

- Facilite l'implémentation des nouvelles réglementations douanières européennes pour les opérateurs et les douanes.

- Rend rapidement opérationnels les opérateurs qui ne disposent pas de système d'Echanges de Données Informatisés (EDI).



Bénéfices (2)

- Aucune installation nécessaire sur le poste utilisateur.
- Mise à jour et distribution de l'application instantanées.
- Application utilisable depuis tout ordinateur équipé d'une connexion Internet.
- Apprentissage rapide.
- Utilisation intuitive.
- Pas de formation nécessaire.

Avantages opérationnels

- Aucun investissement financier nécessaire.
- Disponibilité permanente 24h / 7j.
- Prise en main immédiate.
- Intégration rapide.

M-customs : 1^{ère} solution certifiée ICS



- Tests de pré-certification réalisés en décembre 2009.
- Protocole de certification effectué avec succès fin janvier 2010.
- Certification « ICS-001 » obtenue auprès des douanes françaises le 04/02/2010.



Alain PEREZ
IT Manager

Tél : 04 91 14 26 63
Port : 06 16 10 20 53
e-mail : a.perez@gyptis.fr

MGI
Atrium 10.5 - 10, Place de la Joliette – 13002 MARSEILLE